

Définition :

Revêtement extérieur :

Les revêtements extérieurs sont les éléments fixés sur l'ossature et directement exposés aux intempéries, dont la fonction est de protéger le bâtiment des intempéries.

Ils jouent principalement un rôle dans la satisfaction d'une ou plusieurs des exigences suivantes :

- Aspect
- Résistance aux chocs
- Protection aux intempéries

Description :

Cette fiche porte sur les systèmes de revêtement extérieur avec une finition enduit.

Il existe 2 types de solution constructive :

- Système de bardage rapporté avec plaques fixées sur une ossature bois et destinées à recevoir une finition enduit
- Système d'isolation par l'extérieur avec finition enduit appelé ETICS



Caractéristiques et dimensionnement :

Système de bardage rapporté avec finition enduit :

Système de bardage rapporté en plaque (plaque ciment...) sur une ossature bois.

Les plaques fixées par vissage à l'ossature sont destinées à recevoir un enduit armé avec un treillis et une finition associée.

Les principes de mise en œuvre doivent être conformes aux prescriptions des Avis Techniques et DTA correspondants et visant favorablement la mise en œuvre sur support bois.

ETICS

Système d'isolation thermique extérieure constitué d'un enduit mince ou épais intégrant une armature (treillis en fibres de verre) et appliqué directement sur des panneaux isolants collés ou fixés mécaniquement sur les parois extérieures de bâtiments.

Pour une pose sur paroi ossature bois, seules les parois extérieures neuves de maisons et bâtiments à ossature en bois conformes à l'Eurocode 8 et au DTU 31.2 sont visées.

La hauteur du système est limitée à R+2 avec un maximum de 9 m (hors pointes de pignon)

Les principes de mise en œuvre doivent être conformes aux prescriptions des Avis Techniques et DTA correspondants et visant favorablement la mise en œuvre sur support bois.

Références normatives :

Normes actuelles :

- Sans objet (systèmes non traditionnels)

Autres documents :

- Cahier 3316_V2 du CSTB : Règles générales de conception et de mise en œuvre – Ossature bois et isolation thermique des bardages rapportés faisant l'objet d'un avis technique
- Cahier 3422 du CSTB : Modificatif n°1 du cahier 3316
- Cahier 3585_V2 du CSTB : Modificatif n°2 cahier 3316
- ETAG 004 : Systèmes d'isolation thermique extérieure par enduit sur isolant
- Cahier 3035 du CSTB : Systèmes d'isolation thermique extérieure avec enduit mince sur polystyrène expansé
- Cahier 3729 du CSTB : Systèmes d'isolation thermique extérieure par enduit sur isolant appliqués sur parois de maisons et bâtiments à ossature en bois
- Avis Technique des produits

Principales spécifications et recommandations :

Ces types de systèmes sont non traditionnels et doivent faire l'objet d'un Avis Technique ou DTA visant favorablement la mise en œuvre sur support bois.

Dans le cas d'un ETICS sur paroi ossature bois, le pare-vapeur mis en œuvre doit présenter une valeur Sd supérieure ou égale à 90 m.

Marquage CE :

Selon le Règlement Produits de Construction (RPC n° 305-2011), le fabricant doit apposer le marquage CE sur chaque produit de construction pour lequel une déclaration de performances (DoP) est établie. Les répartitions des tâches à réaliser en fonction des systèmes d'Evaluation et de Vérification de la Constance des Performances sont les suivantes :

		Système d'EVCP				
		4	3	2+	1	1+
par	Tâche à effectuer :					
le Fabricant	CPU	oui	oui	oui	oui	oui
	Evaluation des performances produit selon essai / calcul / valeur tabulée / document	oui	-	oui	-	-
	Essais complémentaires sur échantillons prélevés par lui	-	-	oui	oui	oui
l'Organisme Notifié	Inspection initiale, surveillance, évaluation et appréciation continue du CPU	-	-	oui	oui	oui
	Evaluation des performances produit selon essai / calcul / valeur tabulée / document (y compris l'échantillonnage)	-	oui	-	oui	oui
	Essai par sondage sur échantillons prélevés par l'Organisme Notifié	-	-	-	-	oui

Explications :

EVCP : Evaluation et Vérification de la Constance des Performances
CPU : Contrôle de Production Usine

-	Cette tâche n'a pas à être effectuée
oui	Gris clair : tâche à effectuer par le fabricant
oui	Gris foncé : tâche à effectuer par l'Organisme Notifié

Les kits d'isolation thermique extérieure par enduit sur isolant nécessitent un système d'EVCP de niveau 1 ou 2+ en fonction de leur réaction au feu, selon les exigences du guide d'Agrément Technique Européen ETAG 004.

Informations environnementales et sanitaires :

Concernant les questions environnementales et sanitaires, les finitions et enduits sont concerné/es par les rubriques suivantes :

- Données environnementales
- Produits chimiques

Le contenu de ces rubriques est indiqué dans la fiche 01.03.

Téléchargez les fiches POB sur le site www.catalogue-construction-bois.fr et sur le site www.irabois.fr

Fiches P.O.B.	REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS	P.O.B. : © 2015, FCBA, IRABOIS, Reproduction interdite		
	Finitions enduits	Janvier 2015	Page : 2	31.05